



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ANNEE 2014



**Rapport établi selon la Loi n°95-101 du 2 février 1995,
dite Loi Barnier, et le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000**

Rapport à la disposition du public au Syndicat AZUR

Présenté au Comité Syndical le 24 juin 2015

Syndicat AZUR

Syndicat mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers

**Communauté Agglomération Argenteuil Bezons (CAAB) –
Communauté d'Agglomération Le Parisis (Cormeilles-en-Parisis – La Frette-sur-Seine)**

2, rue du Chemin Vert – 95 100 ARGENTEUIL

Téléphone : 01.34.11.70.31 - Télécopie : 01.34.11.70.32

www.syndicat-azur.fr

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE EN CHARGE DE L'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS .	2
1.1. HISTORIQUE	2
1.2. COMPOSITION DU SYNDICAT AZUR (SELON DELIBERATION 2014/05)	3
1.3. COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL (SELON DELIBERATIONS 2014/14 ET 2014/15)	3
1.4. COMPETENCES : REPARTITION ENTRE LA COMPETENCE SYNDICALE ET LA COMPETENCE AGGLOMERATION ..	4
1.5. METHODE DE RECOUVREMENT DES CHARGES	4
1.6. LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES ASSURANT LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS AU 1ER JANVIER 2014 (SOURCE ORDIF)	5
1.7. LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2014	6
1.8. DECHETS INDUSTRIELS BANALS (D.I.B.)	8
2. ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS	8
2.1. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES COLLECTES	8
2.1.1. Collectes en porte à porte	8
2.1.2. Collecte en apport volontaire	8
2.2. TABLEAU PRESENTANT LES FLUX DE DECHETS COLLECTES	9
3. ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DECHETS	9
3.1. TONNAGES DES DECHETS TRAITES SUITE A LA COLLECTE EN PORTE A PORTE, EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE ET DECHETTERIE	9
3.2. MODES DE VALORISATION VERS LESQUELS SONT ORIENTES LES DECHETS COLLECTES	10
3.3. EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS TRAITES "ENSEMBLE SYNDICAT" HORS DECHETTERIE	10
3.4. EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS TRAITES POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARGENTEUIL- BEZONS	11
3.5. EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS TRAITES POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE PARISIS	12
3.5.1. Evolution des tonnages de déchets traités – CORMEILLES-EN-PARISIS	13
3.5.2. Evolution des tonnages de déchets traités – LA FRETTE-SUR-SEINE	14
3.6. LA DECHETTERIE ET LES DECHETTERIES MOBILES	15
3.6.1. Caractéristiques de la déchetterie fixe	15
3.6.2. Evolution des tonnages de la déchetterie	15
3.6.3. Evolution de la fréquentation de la déchetterie	16
3.6.4. Evolution de la fréquentation de la déchetterie par ville et par mois	16
3.6.5. Marché d'exploitation de la déchetterie AZUR	17
3.6.6. Caractéristiques des déchetteries mobiles	18
3.6.7. Fréquentation des déchetteries mobiles et tonnages 2014	19
3.6.8. Les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)	20
3.7. MODE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS OU SONT TRAITES LES DECHETS	20
3.8. DESCRIPTIF DES DIFFERENTS SITES DE TRAITEMENT	21
3.8.1. Usine d'incinération (pour les déchets ménagers, hors collectes sélectives)	21
3.8.1.1. Bilan de la valorisation énergétique	21
3.8.1.2. Bilan de la valorisation matière	22
3.8.2. Centre de tri des emballages et journaux magazines	22
3.8.2.1. Bilan de la valorisation matière	22
3.8.3. Centre de traitement des végétaux	22
3.8.4. Centre de traitement des objets ménagers encombrants et gravats	23
4. LES FINANCES	24
5. TABLEAU DE BORD DES MARCHES PUBLICS	25
6. TABLEAU DE BORD : SYNTHESE	26
6.1. CARACTERISTIQUES DU SYNDICAT AZUR	26
6.2. SYNTHESE SUR LES OPERATIONS DE COLLECTE	26
6.3. SYNTHESE SUR LES OPERATIONS DE TRAITEMENT DU SYNDICAT AZUR	26
7. ANNEXES	27
7.1. INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS REALISEES PAR LES CONSEILLERES DU SYNDICAT AZUR	27
7.2. INTERVENTIONS PUBLIQUES REALISEES PAR LES CONSEILLERES DU SYNDICAT AZUR	27

1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE EN CHARGE DE L'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

1.1. Historique

- 1972 :** Création du Syndicat AZUR qui regroupe 4 villes : Argenteuil, Bezons, Corneilles-en-Parisis, Sartrouville
- 1972/1975 :** Construction de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères, rue du Chemin Vert Argenteuil
- 1985 :** Mise en service du réseau de chaleur
- 1990 :** Modernisation des fours d'incinération
- 1993/1994 :** Traitement des fumées pour la mise en conformité de l'incinération avec la réglementation concernant la réduction des pollutions
- 1994 :** Ouverture de la déchetterie
- 1996/1998 :** Augmentation de la capacité de traitement de l'usine et mise en place d'un système de cogénération avec production simultanée de chaleur et d'électricité
- 1997 :** Lancement de la collecte sélective du verre
- 1998/2000 :** Lancement de la collecte sélective multi matériaux, construction du centre de traitement des mâchefers
- 2002 :** Adhésion de la ville de La Frette sur Seine
- 2005 :** Retrait de la ville de Sartrouville, mise aux normes de l'Usine d'Incinération concernant les rejets atmosphériques
- 2006 :** Le Syndicat AZUR devient Syndicat Mixte
- 2008 :** La Communauté d'Agglomération d'Argenteuil-Bezons modifie ses statuts. La collecte sur ce territoire est réalisée en régie.
- 2009 :** Lancement de la collecte des déchets végétaux sur le territoire de la Frette-sur-Seine et Corneilles-en-Parisis
- 2010 :** Lancement du nouveau service de déchetteries mobiles
- 2011 :** Accueil des Déchets d'Activités de Soins en déchetterie fixe
- 2012 :** Démission de Monsieur DELIN, mise en place des nouveaux membres du comité syndical, élection de Monsieur OURMIERES, Président
- 2014 :** Mise en place des nouveaux membres du comité syndical, élection de Monsieur LESPARE, Président

1.2. Composition du Syndicat AZUR (selon délibération 2014/05)

Nom des collectivités adhérentes	Communes concernées	Population	Part / Population totale (%)
	ARGENTEUIL	105 973	65.01
	BEZONS	28 602	17.55
	TOTAL CAAB	134 575	82.56
	CORMEILLES-EN-PARISIS	23 802	14.60
	LA FRETTE	4 625	2.84
	TOTAL CALP	28 427	17.44
TOTAL		163 002	100.00

Ces chiffres sont fournis par l'INSEE sur la base de la population légale 2011, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

1.3. Composition du comité syndical (selon délibérations 2014/14 et 2014/15)

Communauté d'Agglomération Argenteuil Bezons		
Villes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Ville d'Argenteuil	Monsieur DOUCET Monsieur TETART	Madame COLIN Madame ROBION
Ville de Bezons	Monsieur LESPARRE Mme MENHAOUARA	Monsieur OURMIERES Monsieur BORDAS
Communauté d'Agglomération Le Parisis		
Villes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Ville de Cormeilles-en-Parisis	Monsieur AH-YU Monsieur LAUGARO	Monsieur BRIAULT Madame BACHELIER
Ville de la Frette-sur-Seine	Monsieur BOURDON Monsieur RICCI	Madame JOLLY Monsieur LE GUIGO

Le Bureau syndical se compose :

- **D'un président :** Monsieur LESPARRE
- **De trois vice-présidents :** Monsieur BOURDON, 1^{er} vice-président
Monsieur DOUCET 2^{ème} vice-président
Monsieur AH-YU, 3^{ème} vice-président

1.4. Compétences : Répartition entre la compétence syndicale et la compétence agglomération

Compétences obligatoires :

- ❖ Construction et exploitation de déchetteries,
- ❖ Etude, programmation, réalisation et gestion d'équipements pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers, déchets assimilés et déchets industriels banals (valorisation organique, matière et énergétique),
- ❖ Communication sur les activités du Syndicat,
- ❖ Fourniture (bacs roulants) et entretien du matériel pour valorisation (organique et matière).

Compétences facultatives :

Les établissements de coopération intercommunale du Syndicat peuvent par délibération transférer les compétences facultatives suivantes :

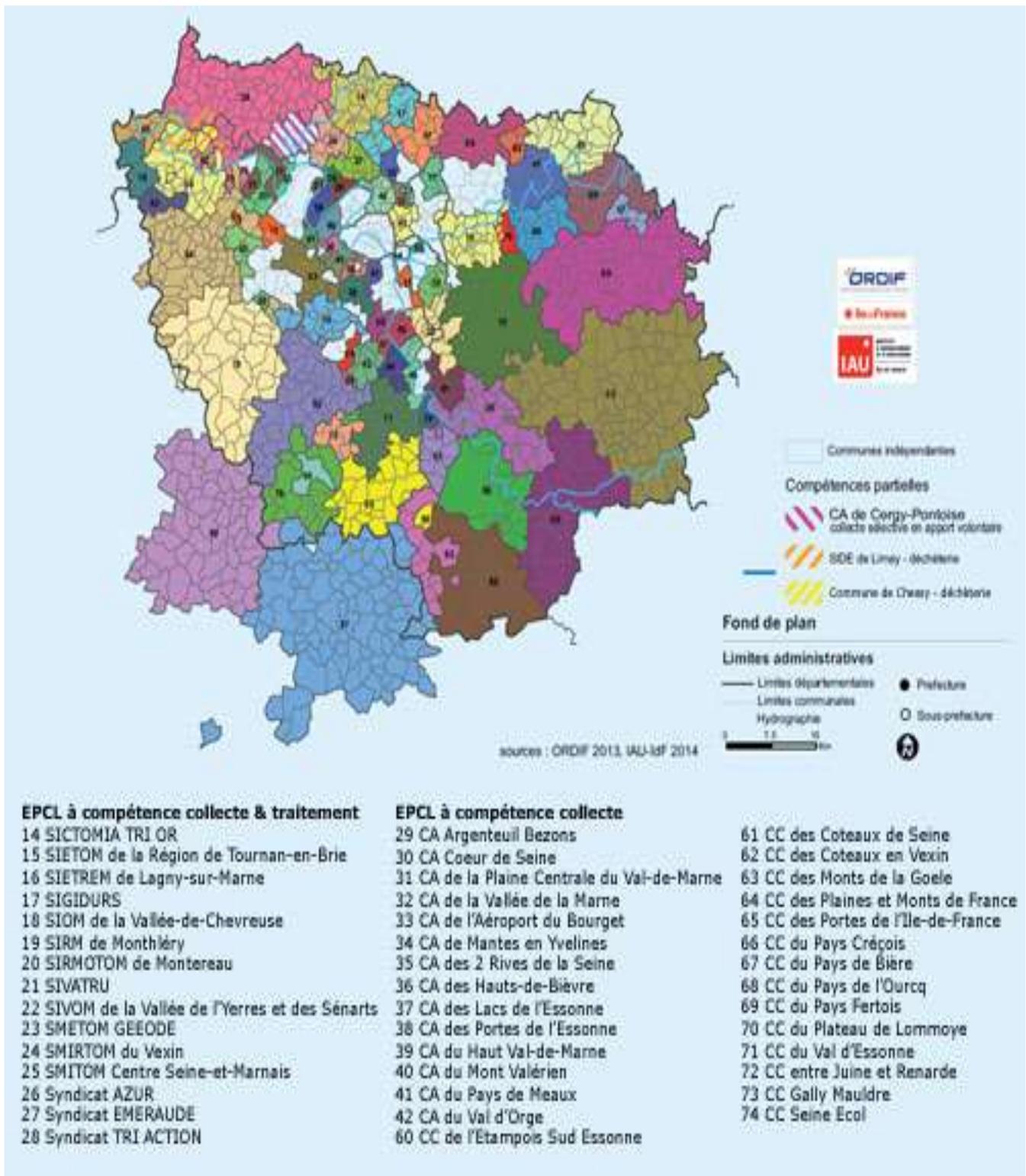
- ❖ L'ensemble des collectes des déchets ménagers et assimilés, objets ménagers encombrants, collectes sélectives (végétaux, emballages ménagers et journaux magazines, D.T.Q.D., D.I.B., etc..),
- ❖ La mise en place et l'entretien de la conteneurisation (pré-collecte ordures ménagères),

Villes	Collecte	Mode de collecte	Traitement	Mode de traitement
Argenteuil	Communauté d'Agglomération d'Argenteuil-Bezons	Régie	Azur	Prestataire
Bezons				
Cormeilles-en-Parisis	Azur	Prestataire		
La Frette-sur-Seine				

1.5. Méthode de recouvrement des charges

	Communauté d'Agglomération d'Argenteuil-Bezons	Communauté d'Agglomération Le Parisis
Capital	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	
Intérêts		
Charges de structure		
Redevance incinération		
Redevance déchetterie		
Tri emballages		
Entretien bacs CS		
Achat bacs CS		
Collectes (OM, CS, OE)		

1.6. Les structures intercommunales assurant la collecte et le traitement des déchets ménagers au 1er janvier 2014 (source Ordif)



1.7. Les événements marquants de l'année 2014

Le Syndicat AZUR dont les bureaux sont situés 2 rue du chemin vert à Argenteuil est administré par le comité syndical constitué de 8 membres titulaires (2 par communes) et 8 membres suppléants.

Le comité vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service.

Au cours de l'année 2014, le Comité Syndical s'est réuni à 4 reprises :

Comité du 22 avril 2014 – Débats d'orientations budgétaires

ORDRE DU JOUR	Délibération
1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 13 novembre 2013	Approuvée à l'unanimité
2. Délibération 2014/01 – Débats d'orientations budgétaires	Approuvée à l'unanimité

Comité du 22 avril 2014

ORDRE DU JOUR	Délibération
1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 22 avril 2014 "Débats orientations budgétaires 2014"	Approuvée à l'unanimité
2. Délibération 2014/02 – Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2013	Approuvée à l'unanimité
3. Délibération 2014/03 - Compte Administratif 2013	Approuvée à l'unanimité
4. Délibération 2014/04 - Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2013	Approuvée à l'unanimité
5. Délibération 2014/05 - Répartition des charges syndicales fixées à l'habitant pour l'exercice 2014	Approuvée à l'unanimité
6. Délibération 2014/06 - Vote du Budget Primitif 2014	Approuvée à l'unanimité
7. Délibération 2014/07 - Recouvrement de la participation de la Communauté d'Agglomération d'Argenteuil-Bezons pour l'exercice 2014	Approuvée à l'unanimité
8. Délibération 2014/08 - Recouvrement de la participation de la Communauté d'Agglomération Le Parisis (Corneilles en Parisis et La Frette Sur Seine) pour l'exercice 2014	Approuvée à l'unanimité
9. Délibération 2014/09 - Versement des participations budgétaires communautaires pour 2014 – Versement anticipé des participations budgétaires communautaires pour 2015	Approuvée à l'unanimité
10. Délibération 2014/10 - Indemnité de conseil et de confection du budget au receveur municipal pour l'exercice 2013	Approuvée à l'unanimité
11. Délibération 2014/11 - Ouverture d'un poste d'adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Approuvée à l'unanimité
12. Délibération 2014/12 - Modalités d'exercice du temps partiel au sein du Syndicat	Approuvée à l'unanimité

Comité du 12 juin 2014

ORDRE DU JOUR	Délibération
1) Délibération 2014/13 – Installation des nouveaux délégués de l'Agglomération Argenteuil Bezons et de l'Agglomération le Parisis	Approuvée à l'unanimité
2) Délibération 2014-14- Election du Président et des Vice-Présidents	Approuvée à La majorité

Comité du 5 décembre 2014

ORDRE DU JOUR	Délibération
1) Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 12 juin 2014	Approuvée à l'unanimité
2) Délibération N° 2014-15 - Election du 3 ^{ème} Vice-Président	Approuvée à l'unanimité
3) Délibération N° 2014-16 - Délégation du Comité Syndical donnée au Président	Approuvée à l'unanimité
4) Délibération N° 2014-17 - Indemnités du Président et des Vice-Présidents	Approuvée à l'unanimité
5) Délibération N° 2014-18 - Création de la Commission d'Appel d'Offres et désignation des membres	Approuvée à l'unanimité
6) Délibération N° 2014-19 - Présentation du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets	Approuvée à l'unanimité
7) Délibération N° 2014-21 - Tarif de la redevance sur les Déchets Industriels Banals pour l'année 2015	Approuvée à l'unanimité
8) Délibération N° 2014-22 - Tarif d'incinération 2015 pour la ville de Montigny-lès-Cormeilles	Approuvée à l'unanimité
9) Délibération N° 2014-23 - Décision modificative N°1 – Exercice 2014	Approuvée à l'unanimité
10) Délibération N° 2014-24 - Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015	Approuvée à l'unanimité
11) Délibération N° 2014-25 - Désignation des délégués locaux (élus et agents) du CNAS - Mandat 2014/2020	Approuvée à l'unanimité
12) Position du Syndicat sur les emprunts structurés	
13) Négociations avec Novergie	
14) Délibération N° 2014-20 - Contrôle du compte d'exploitation de l'usine d'incinération – Exercice 2013 – Sté INDDIGO	Approuvée à l'unanimité

1.8. Déchets Industriels Banals (D.I.B.)

Par délibération 2003/19 en date du 29 avril 2003, le syndicat AZUR institue la redevance sur les déchets industriels banals à compter du 1^{er} janvier 2004 pour les producteurs « non ménages » de plus de 1 100 litres de déchets par semaine.

Trois cas de figure existent :

1. l'entreprise produit moins de 1 100 litres de déchets par semaine : une convention est signée, des bacs AZUR différenciés sont mis à disposition, mais l'entreprise est non redevable.
2. l'entreprise produit plus de 1 100 litres de déchets par semaine : une convention est signée, des bacs mis à disposition et l'entreprise est redevable.
3. l'entreprise choisit d'utiliser les services de prestataires privés pour la collecte et le traitement de ses déchets : elle fournit une attestation de ce contrat privé.

Nombre de redevables 2014	
Corneilles-en-Parisis	23
La Frette-sur-Seine	5
TOTAL	28

2. ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS

2.1. Principales caractéristiques des collectes

2.1.1. Collectes en porte à porte

Collecte Porte à Porte Selon flux	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	Population desservie
Collecte des OM	Prestataire : entreprise Val 'Horizon + régie	C2 à C6	Sacs plastiques, bac gris couvercle vert, bac gris couvercle grenat, autres	100%
Collecte sélective des emballages	Prestataire : entreprise Val 'Horizon + régie	C1	Bac gris couvercle bleu	100%
Collecte des encombrants	Prestataire : entreprise Val 'Horizon + régie	1 fois/semaine à 1 fois tous les 2 mois	Posés sur la voie publique	100%
Collecte sélective du verre (collectif uniquement) sur Corneilles	Prestataire : Entreprise Val 'Horizon	C1	Bac vert couvercle vert operculé	4%
Collecte des déchets végétaux	Prestataire : entreprise Val 'Horizon + régie	C1 (9 mois dans l'année)	Sacs papier, bac vert couvercle vert	40%

2.1.2. Collecte en apport volontaire

Collecte AV Selon flux	Mode d'exploitation	Modes de dépôt
Collecte des OM (uniquement sur Argenteuil et Bezons)	Prestataire : entreprise Coved	Colonnes enterrées
Collecte des emballages (uniquement sur Argenteuil et Bezons)	Prestataire : entreprise Coved	Colonnes enterrées
Collecte sélective du verre (toutes les communes + déchetterie)	Prestataires : entreprise Val 'Horizon et Derichebourg	Colonnes enterrées + aériennes

2.2. Tableau présentant les flux de déchets collectés

Flux de déchets	Modalités de collecte	Destination des déchets collectés	Mode de traitement
OM	PAP* + AV* + Déchetterie + Sces Techniques	Centre de Valorisation Energétique - Argenteuil	Valorisation énergétique
Verre	PAP + AV + Déchetterie	Repreneurs spécifiques - Gennevilliers	Valorisation matière par recyclage
Emballages	PAP + AV + Déchetterie	Centre de tri - Montlignon	Valorisation matière par recyclage et énergétique (refus de tri),
Encombrants	PAP + Déchetterie	Centre de traitement - Gennevilliers	Valorisation matière et énergétique, enfouissement
Déchets végétaux	PAP + Déchetterie + Sces Techniques	Centre de traitement - Montlignon	Compost

* PAP : Porte à porte

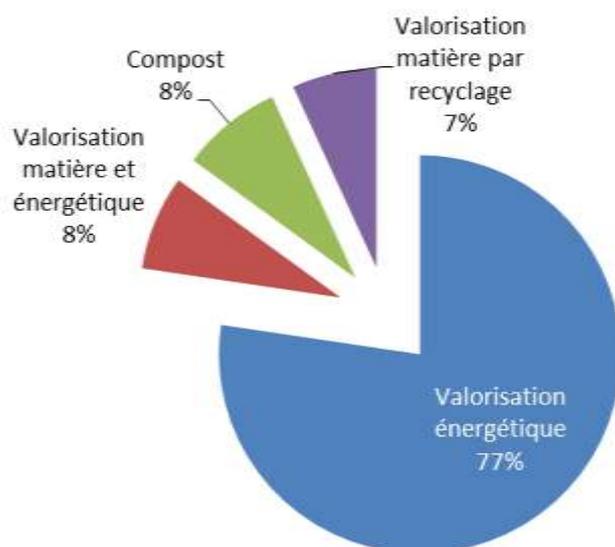
AV : Apport volontaire

3. ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DECHETS

3.1. Tonnages des déchets traités suite à la collecte en porte à porte, en point d'apport volontaire et déchetterie

	2014	Ratio Kg/hab/an 2014
OM (P à Porte + App Vol. + Déchetterie + Sces techniques)	61 447	377
Emballages (P à Porte + Ap Vol. + Déchetterie)	3 959	24
Verre (P à Porte + Ap Vol. + Déchetterie)	1 448	9
Encombrants (P à Porte + Déchetterie)	6 112	37
Végétaux (P à Porte + Sces techniques + Déchetterie)	6 462	40
TOTAL	79 428	487

3.2. Modes de valorisation vers lesquels sont orientés les déchets collectés



3.3. Evolution des tonnages de déchets traités "ensemble Syndicat" hors déchetterie

AZUR	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013/2014
OM (P à porte + Ap Vol + Sces techniques)	55 403	54 915	57 079	56 389	56 506	56 903	0.70
Emballages (P à porte + Ap Vol)	4 187	3 881	3 616	3 937	3 767	3 944	4.70
Verre (P à porte + Ap vol)	1 667	1 618	1 550	1 472	1 490	1 415	-5.03
Encombrants (P à Porte)	3 502	3 716	4 814	4 866	4 829	4 385	-9.19
Végétaux (P à porte + Sces Techniques)	3 327	3 526	4 220	4 763	4 888	5 339	9.23
TOTAL	68 086	67 656	71 279	71 427	71 480	71 986	0.71

	2014	Ratio AZUR Kg/hab/an 2014	Ratio Ile de France Kg/hab/an 2012 (source ORDIF)
OM (P à Porte + Ap Vol + Sces techniques)	56 903	349	305
Emballages (P à Porte + App Vol.)	3 944	24	35
Verre (P à Porte + App Vol.)	1 415	9	20
Encombrants (P à Porte)	4 385	27	27
Végétaux (P à Porte + Sces techniques)	5 339	33	20
TOTAL	71 986	442	407

En 2012, la quantité de déchets ménagers et assimilés collectées par habitant s'échelonne entre 469 kg et 513 kg en Ile de France, la moyenne est de 472 kg/an/hab. Dans la Grande Couronne, le ratio est de 513 kg/an/hab (source ORDIF).

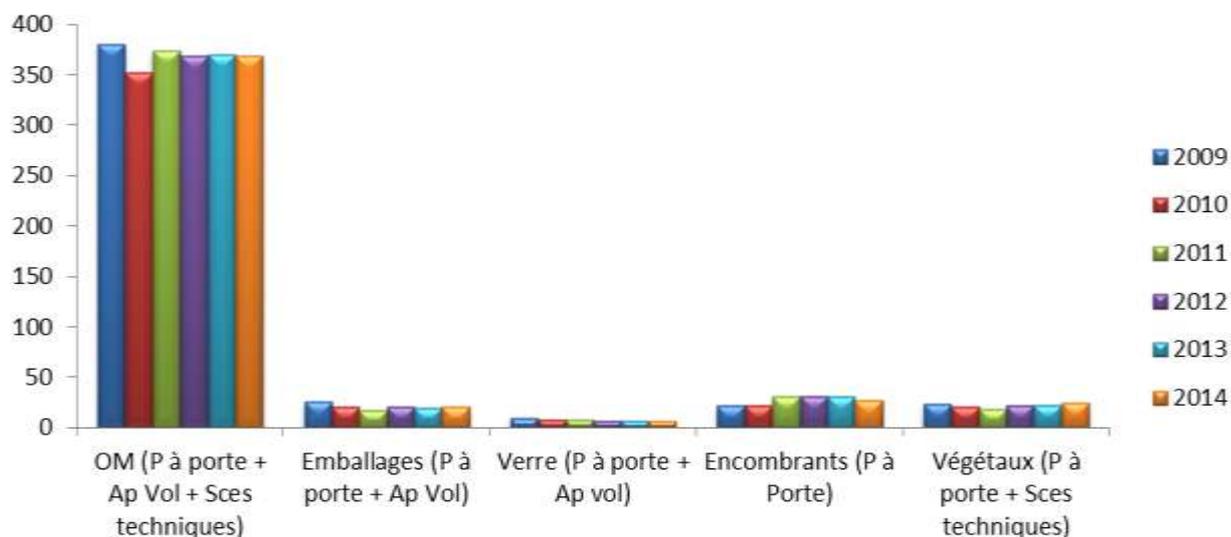
3.4. Evolution des tonnages de déchets traités pour La Communauté d'Agglomération Argenteuil-Bezons

CAAB	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013/2014
OM (P à porte + Ap Vol + Sces techniques)	47 816	47 642	49 829	49 059	49 233	49 676	0.90
Emballages (P à porte + Ap Vol)	3 017	2 688	2 423	2 800	2 664	2 838	6.53
Verre (P à porte + Ap vol)	1 159	1 060	1 022	952	984	912	-7.32
Encombrants (P à Porte)	2 826	3 070	4 148	4 228	4 168	3 715	-10.87
Végétaux (P à porte + Sces techniques)	2 315	2 148	2 537	2 950	3 057	3 382	10.63
TOTAL	57 133	56 608	59 959	59 989	60 106	60 523	0.69

CAAB - kg/hab/an	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OM (P à porte + Ap Vol + Sces techniques)	381	352	374	369	370	369
Emballages (P à porte + Ap Vol)	26	21	18	21	20	21
Verre (P à porte + Ap vol)	10	9	8	7	7	7
Encombrants (P à Porte)	22	22	31	32	31	28
Végétaux (P à porte + Sces techniques)	24	21	19	22	23	25
TOTAL	463	425	450	451	452	450

*Plusieurs collectes sont faites simultanément sur Argenteuil et Bezons et ne permettent pas de faire la distinction entre les tonnages des deux communes.
La CAAB a souhaité une répartition des tonnages par service, et non plus par ville comme précédemment.*

Communauté d'Agglomération Argenteuil Bezons – Evolution des tonnages de déchets traités (kg/an/habitant)

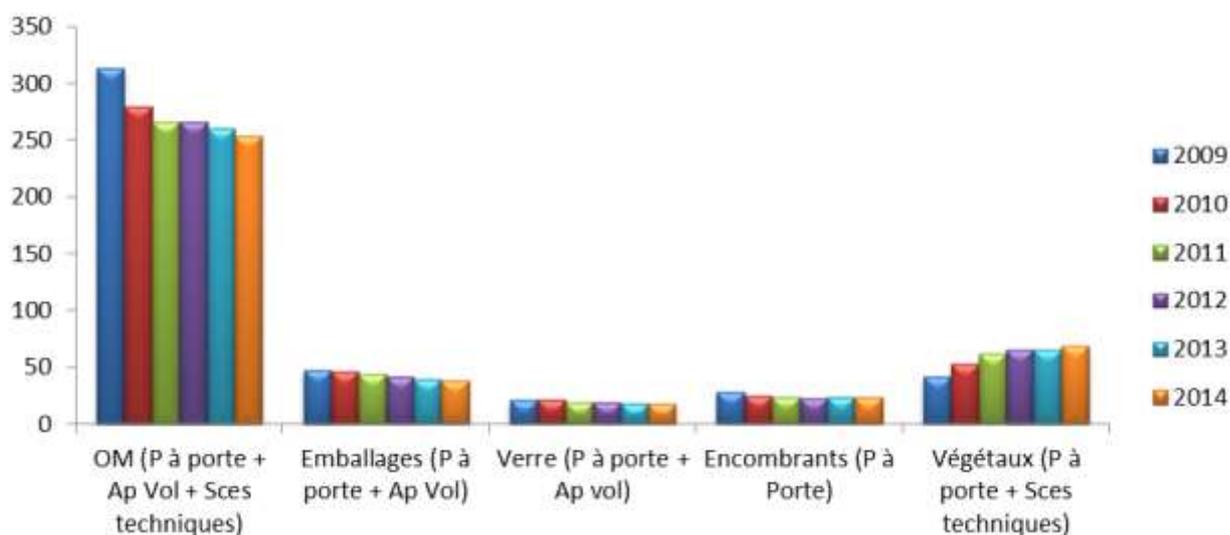


3.5. Evolution des tonnages de déchets traités pour la Communauté d'Agglomération Le Parisis

CALP	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013/2014
OM (P à porte + Ap Vol + Sces techniques)	7 587	7 273	7 250	7 330	7 273	7 227	-0.63
Emballages (P à porte + Ap Vol)	1 170	1 193	1 193	1 137	1 103	1 106	0.29
Verre (P à porte + Ap vol)	508	558	528	520	506	503	-0.66
Encombrants (P à Porte)	676	646	666	637	661	669	1.26
Végétaux (P à porte + Sces techniques)	1 012	1 378	1 683	1 812	1 831	1 957	6.87
TOTAL	10 953	11 048	11 320	11 436	11 374	11 462	0.77

CALP - kg/hab/an	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OM (P à porte + Ap Vol + Sces techniques)	313	280	266	267	260	254
Emballages (P à porte + Ap Vol)	48	46	44	41	39	39
Verre (P à porte + Ap vol)	21	22	19	19	18	18
Encombrants (P à Porte)	28	25	24	23	24	24
Végétaux (P à porte + Sces techniques)	42	53	62	66	66	69
TOTAL	452	426	415	416	407	403

Communauté d'Agglomération Le Parisis – Evolution des tonnages de déchets traités (kg/an/habitant)

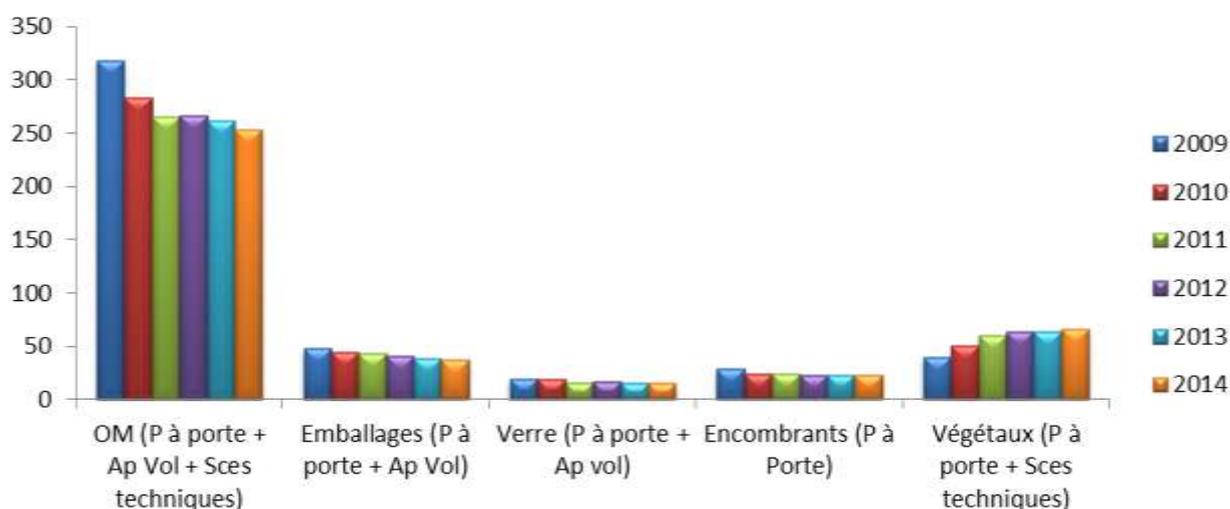


3.5.1. Evolution des tonnages de déchets traités – CORMEILLES-EN-PARISIS

CORMEILLES-EN-PARISIS	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013/2014
OM (P à porte + Ap Vol + Sces techniques)	6 297	6 081	6 037	6 092	6 103	6 046	-0.93
Emballages (P à porte + Ap Vol)	956	966	975.42	935	914	885	-3.17
Verre (P à porte + Ap vol)	398	401	355.84	390	357	369	3.36
Encombrants (P à Porte)	565	525	542	526	550	556	1.03
Végétaux (P à porte + Sces techniques)	786	1092	1360	1 464	1 482	1 586	7.02
TOTAL	9 002	9 065	9 270	9 407	9 406	9 442	0.38

CORMEILLES-EN PARISIS- kg/hab/an	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OM (P à porte + Ap Vol + Sces techniques)	318	283	266	266	262	254
Emballages (P à porte + Ap Vol)	48	45	43	41	39	37
Verre (P à porte + Ap vol)	20	19	16	17	15	16
Encombrants (P à Porte)	29	24	24	23	24	23
Végétaux (P à porte + Sces techniques)	40	51	60	64	64	67
TOTAL	454	422	409	411	403	397

Cormeilles-en-Parisis - Evolution des tonnages de déchets traités (kg/an/habitant)

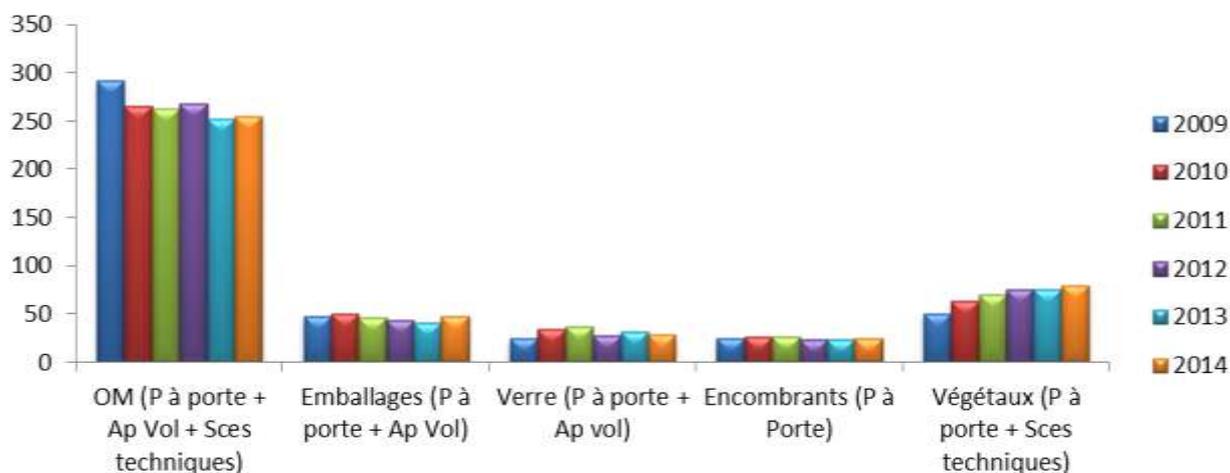


3.5.2. Evolution des tonnages de déchets traités – LA FRETTE-SUR-SEINE

LA FRETTE-SUR-SEINE	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013/2014
OM (P à porte + Ap Vol + Sces techniques)	1 290	1 192	1 213	1 238	1 170	1 181	0.94
Emballages (P à porte + Ap Vol)	214	227	218	202	189	221	17.17
Verre (P à porte + Ap vol)	110	157	171.96	130	149	134	-10.31
Encombrants (P à Porte)	111	121	124	111	111	114	2.40
Végétaux (P à porte + Sces techniques)	226	286	322.84	348	349	371	6.22
TOTAL	1 951	1 983	2 050	2 029	1 968	2 020	2.67

LA FRETTE SUR SEINE - kg/hab/an	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OM (P à porte + Ap Vol + Sces techniques)	292	266	263	268	253	255
Emballages (P à porte + Ap Vol)	48	51	47	44	41	48
Verre (P à porte + Ap vol)	25	35	37	28	32	29
Encombrants (P à Porte)	25	27	27	24	24	25
Végétaux (P à porte + Sces techniques)	51	64	70	75	75	80
TOTAL	442	443	444	440	426	437

La Frette sur Seine - Evolution des tonnages de déchets traités (kg/an/habitant)



3.6. La déchetterie et les déchetteries mobiles

3.6.1. Caractéristiques de la déchetterie fixe

Types de déchets acceptés	Filière de valorisation / CET	Tonnages 2014
Gravats	CET classe III	6 888
Verre	Recyclage	33
Végétaux	Compostage	1 123
Cartons	Recyclage	7
Journaux Magazines	Recyclage	7
Incinérables	Incinération	4 544
Encombrants	Valorisation matière (20% minimum) et Incinération	1 728
Déchets Equipement Electrique et Electronique (DEEE)	Valorisation matière	128
Ferrailles	Valorisation matière	161
Textiles	Recyclage	15
Déchets Toxiques en Quantité Dispersée	Elimination	92
TOTAL		14 727

** Les DEEE font l'objet de nombreux vols au sein de la déchetterie cette année encore.

3.6.2. Evolution des tonnages de la déchetterie

Evolution des tonnages	Tonnage 2009	Tonnage 2010	Tonnage 2011	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Evolution 2013/2014 (%)	Ratio par habitant 2014
Gravats	5 897	6 354	6 851	6 368	6 794	6 888	1.38	42.26
Verre			35	36	45	33	-26.00	0.20
Végétaux	1381	1569	1 400	1 303	1 013	1 123	10.88	6.89
Cartons, Journaux et Magazines	11	38	4	9	12	15	23.33	0.09
Incinérables	1 852	2 580	3 176	3 297	3 673	4 544	35.75	30.59
Encombrants	1 262	2 172	1 842	1 786	1 247	1 728	38.56	10.60
Ferrailles	241	398	356	244	177	161	-9.12	0.99
Déchets Equipement Electrique et Electronique (DEEE)	205	220	233	152	153	128	-16.34	0.79
Déchets Toxiques en Quantité Dispersée	78	90	95	104	103	92	-10.95	0.56
Textiles		3	15	20	24	15	-35.83	0.09
TOTAL	10 927	13 424	14 007	13 319	13 241	14 727	14.56	93.06

En 2011, la quantité de déchets ménagers et assimilés déposés par habitant en déchetterie est de 65 kg en Ile de France (source ORDIF)

3.6.3. Evolution de la fréquentation de la déchetterie

Evolution de la fréquentation	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013/2014
Argenteuil	38 267	36 305	37 430	35 791	32 419	38 839	19.80
Bezons	19 244	7 014	5 733	6 420	5 112	7 086	38.62
Cormeilles-en-Parisis	19 844	24 994	24 107	21 744	22 375	19 232	-14.05
La Frette-sur-Seine	13 550	4 147	5 111	3 882	5 155	3 835	-25.61
TOTAL	90 905	72 460	72 381	67 837	65 061	68 992	6.04

3.6.4. Evolution de la fréquentation de la déchetterie par ville et par mois

2014	janv-14	févr-14	mars-14	avr-14	mai-14	juin-14	juil-14	août-14	sept-14	oct-14	nov-14	déc-14	Total
Argenteuil	2 193	3 379	3 685	2 935	3 434	3 527	4 294	3 898	2 824	2 931	2 718	3 021	38 839
Bezons	376	439	667	643	716	285	701	951	768	564	468	508	7 086
Cormeilles-en-Parisis	1 416	1 831	2 293	2 102	1 754	2 105	1 962	1 323	892	1 014	1 153	1 387	19 232
La Frette-sur-Seine	283	248	327	386	423	274	445	423	204	327	257	238	3 835
TOTAL	4 268	5 897	6 972	6 066	6 327	6 191	7 402	6 595	4 688	4 836	4 596	5 154	68 992

3.6.5. Marché d'exploitation de la déchetterie AZUR

Titulaire : Depuis le 24 novembre 2009, la déchetterie est gérée par GENERIS (Véolia).

Localisation : 4 rue du Chemin Vert – 95100 Argenteuil.

Règlement :

L'accès à la déchetterie, située 4 rue du Chemin Vert 95100 ARGENTEUIL, est gratuit pour les particuliers remplissant les conditions du présent règlement et est exclusivement réservé aux particuliers :

- ✓ résidant sur le territoire du Syndicat AZUR à savoir la Communauté d'Agglomération d'Argenteuil-Bezons (Argenteuil et Bezons) et la Communauté d'Agglomération Le Parisis (pour les villes de Corneilles-en-Parisis et de La Frette-sur-Seine).
- ✓ sur présentation d'un justificatif de domicile datant de moins de six mois et d'une pièce d'identité auprès du gardien de la déchetterie.

L'accès de la déchetterie est interdit à toute personne non déposante, ainsi qu'à tout récupérateur non autorisé.

Les animaux domestiques ne sont pas autorisés dans l'enceinte de la déchetterie.

L'accès à la déchetterie est autorisé aux véhicules suivants :

- ✓ Tout véhicule léger de moins de 3,5 tonnes,
- ✓ Véhicule particulier attelé d'une remorque d'un poids inférieur à 500 kg.

Pour des raisons techniques, les véhicules suivants sont strictement interdits :

- ✓ Véhicules de plus de 2 mètres de haut,
- ✓ Véhicules équipés de benne basculante.

Déchets admis :

- Déblais et gravats issus du bricolage familial,
- Tontes de pelouse, produits d'élagage et branchages,
- Emballages en cartons, plastique et bois,
- Journaux, magazines
- Objets encombrants ménagers,
- Ferraille,
- Piles, batteries,
- Verre,
- Huiles de vidange moteur (< à 20 litres par apport),
- Produits toxiques ou dangereux (< à 5 litres par apport),
- Déchets d'activités de soins à risques infectieux (une convention doit être signée préalablement avec le Syndicat AZUR)

3.6.6. Caractéristiques des déchetteries mobiles



La déchetterie mobile est légère, modulable et fonctionne sans benne. Elle s'installe une heure avant l'ouverture au public et son emplacement est nettoyé après son démontage.

Des drapeaux et panneaux la signalent.

Un agent de la déchetterie fournit les indications pour déposer les déchets et/ou sensibiliser les déposants.

À la fermeture, des camions enlèvent les déchets collectés qui sont ensuite évacués vers leurs filières de traitement

Sur place, les différents points de collecte sont clairement identifiés et les conteneurs de récupération habillés afin de préserver l'environnement et le cadre de vie des riverains. Les déblais et gravats sont déposés dans des big-bags (gros sacs de 3m³) placés sur des supports pour faciliter leur enlèvement. Les objets encombrants (y compris la ferraille et le bois) sont directement déposés dans un enclos. Il en va de même pour les déchets verts. Quant aux D3E, ils sont déposés dans une caisse grillagée. L'infrastructure est démontée après chaque journée de collecte.

Exploitant	Depuis novembre 2010, les déchetteries mobiles sont gérées par GENERIS (Véolia). Le marché a été signé pour une durée de 5 ans.
Jours d'ouverture	11 sites (8 sur Argenteuil et 3 sur Bezons) Ouverture mensuelle de 13 à 18 h
Nombre de visites 2014	2 543
Accueil des déchets dangereux des ménages	oui
Accès professionnels	non

3.6.7. Fréquentation des déchetteries mobiles et tonnages 2014

FREQUENTATION DES DECHETTERIES MOBILES EN NOMBRE DE JOURS/MENSUEL ET ANNUEL 2014															
JOUR	SITE	JANV	FEVR	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL	%
Vendredi	A1 - Marché Joliot-Curie	27	23	27	25	24	17	17	22	39	15	40	14	290	11.40%
Vendredi	A5 - Marché de la Colonie	18	32	33	32	20	27	18	10	10	24	40	20	284	11.17%
Vendredi	A6 - Marché des Coteaux	27	50	87	68	41	51	35	57	65	51	31	44	607	23.87%
Samedi	A2 - Rue Charles Lecoq	3	14	2	16	17	15	15	3	20	11	10	10	136	5.35%
Samedi	A3 - Rue d'Ascq	29	24	38	16	19	15	5		40	20	23	7	236	9.28%
Samedi	A4 - Marché Héloïse	28	16	32	27	32	23	22	20	38	17		28	283	11.13%
Samedi	A7 - Place marché F. Léger	16	3	1	0	2	3	0		9	2	8	20	64	2.52%
Samedi	B1 - Rue Francis de Pressensé	4	6	21	10	20	1	15	20		20		6	123	4.84%
Samedi	B2 - Rue Maurice Berteaux	48	28	37	17	44	17	23	10	45	35	5	27	336	13.21%
Samedi	B3 - Rue des Frères Bonneff	17	17	11	27	13	23	12	9	17	24	14	0	184	7.24%
	TOTAL	217	213	289	238	232	192	162	151	283	219	171	176	2 543	
	Pourcentage mensuel	8.53%	8.38%	11.36%	9.36%	9.12%	7.55%	6.37%	5.94%	11.13%	8.61%	6.72%	6.92%	100.00%	
	Poids déchets incinérables en T	3.90	6.88	6.80	4.88	6.14	5.82	3.82	4.70	5.62	5.52	2.78	1.10	58	

3.6.8. Les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)

Service proposé depuis le 25 août 2011 au sein de la déchetterie fixe,

Les déchets concernés.

Il s'agit des matériels piquants et coupants tels que seringues, aiguilles, lancettes, bistouris qui peuvent présenter un risque infectieux. Ces déchets ne doivent pas être jetés aux ordures ménagères. Les déchets anatomiques et les produits sanguins, les compresses souillées, ne sont pas acceptés à la déchetterie.

À qui s'adresse ce service ?

Aux personnes se trouvant sous traitement (diabète, insuffisance rénale, porteurs de virus) ou en automédication. Elles peuvent déposer ces déchets dans le cadre d'une convention. En aucun cas la déchetterie n'acceptera les déchets des professionnels.

Que deviennent ces déchets ?

Ils suivent une filière spéciale de nettoyage et de désinfection avant d'être détruits, le plus souvent par incinération à très haute température.

Mode d'emploi.

Une convention spécifique doit être signée entre la personne et le syndicat AZUR.

Une carte est alors remise donnant accès à l'armoire des déchets d'activités de soins.

Des mini-collecteurs agréés sont proposés au prix de 2,40 € TTC/pièce.

CONVENTIONS DASRI SIGNEES				
	2011	2012	2013	2014
ARGENTEUIL	10	13	14	3
BEZONS	8	8	4	2
CORMEILLES EN PARISIS	17	10	14	13
LA FRETTE SUR SEINE	1	4	4	0
TOTAL	36	35	36	18

Soit, en tout, 125 personnes conventionnées depuis la mise en place du service.

3.7. Mode d'exploitation des installations où sont traités les déchets

Installation de traitement des déchets de l'EPCI	Maîtrise d'ouvrage	Exploitant	Nature de la valorisation
Centre de Valorisation Energétique - Argenteuil	SYNDICAT AZUR	NOVERGIE - Groupe SUEZ	Vapeur / Electricité / Recyclage
Centre de tri	SYNDICAT AZUR	VAL'HORIZON	Recyclage
Compostage des végétaux	SYNDICAT AZUR	VAL'HORIZON	Compost
Centre de traitement des encombrants et des gravats	SYNDICAT AZUR	SITA	Recyclage, Vapeur / Electricité

3.8. Descriptif des différents sites de traitement

3.8.1. Usine d'incinération (pour les déchets ménagers, hors collectes sélectives)

<u>Localisation</u> :	2 rue du Chemin Vert - 95100 ARGENTEUIL
<u>Capacité autorisée</u> :	173 000 tonnes/an *
<u>Caractéristiques</u> :	<ul style="list-style-type: none">- 1 four de 9 tonnes/heure de 1998- 1 four de 15 tonnes/heure mis en service le 13 décembre 2005 (remplace les 2 fours de 7,5 tonnes /heure de 1975)- Traitement des fumées par un procédé de type SCR (catalyse) mis en service le 13 décembre 2005 (remplace le traitement des fumées humide par condensation de 1994)- Centre de traitement des mâchefers mis en service en septembre 2000.
<u>Valorisation par</u> :	<ul style="list-style-type: none">- Réseau chauffage urbain- Réseau vapeur industrielle- Turbo-alternateur (X 2)- Valorisation matière
<u>Exploitation</u> :	Bail emphytéotique avec convention d'exploitation (durée 20 ans) de mai 1998 avec la Société NOVERGIE Ile de France
<u>Qualité environnementale</u> :	<ul style="list-style-type: none">- Certification ISO 14 001

3.8.1.1. Bilan de la valorisation énergétique

Tonnage contractuel par arrêté préfectoral : **173 000 tonnes ***

Tonnage incinéré 2014 pour le Syndicat AZUR (villes + déchetterie + refus de tri : 1 069.02t + encombrants broyés : 4.986t)	72 565 tonnes
Tonnage incinéré 2014 pour Montigny les Cormeilles	5 062 tonnes
Tonnage total incinéré par l'usine 2014	182 867 tonnes

* une demande d'autorisation d'augmentation de capacité (jusqu'à 196 000 tonnes) a été faite à la Préfecture du Val d'Oise. La DRIEE et la Préfecture ont validé cette demande en CODEREST le 04/11/2014. L'arrêté préfectoral a été rédigé début 2015.

Valorisation électrique		Valorisation thermique	
Consommation électrique de l'usine (rachetée à EDF)	Revente Argeval	Chaleur exportée vers le réseau chaleur	Vapeur exporté vers Plâtres Lambert
6 534 MWh	33 037 MWh	43 297 MWh	11 802 tonnes

Performance énergétique = 60.9% (selon l'arrêté du 18 mars 2009 fixant la performance énergétique de niveau élevé telle que reprise à l'article 266 nonies du code des douanes)

$$Pe = [(2.6 \times Ee.p + 1.1 \times Eth.p) - (2.6 \times Ee.a + 1.1 \times Eth.a + Ec.a)] / 2.3 \times T$$

où : - Pe représente la performance énergétique de l'installation ;

Ee.p représente l'électricité produite par l'installation (MWh/an) ;

Eth.p représente la chaleur produite par l'installation (MWh/an) ;

Eth.a représente l'énergie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (MWh/an) ;

Ec.a représente l'énergie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation, cette énergie pouvant être issue de la combustion du gaz, du fuel ou de tout autre combustible (MWh/an) ;

Ee.a étant l'énergie électrique externe achetée par l'installation (MWh/an) ; 2.3 étant un facteur multiplicatif intégrant un PCI générique des déchets de 2 044 th/t ;

T représente le tonnage de déchets réceptionnés dans l'année.

3.8.1.2. Bilan de la valorisation matière

Valorisation matière après incinération	Tonnes
Mâchefers	45 717
Dont Ferrailles valorisées	2 325
Dont Non ferreux valorisés	415

3.8.2. Centre de tri des emballages et journaux magazines

Marché de tri des emballages de collecte sélective.

Localisation : Les Plâtrières - R.D. 909 - 95680 MONTLIGNON

Capacité : 20 000 tonnes/an

Exploitation : Centre privé, Société VAL'HORIZON, par contrat de prestations de service

3.8.2.1. Bilan de la valorisation matière

Emballages recyclables traités	2013	2014	Ratio kg/hab/an
Cartons	569	551	3.38
Gros de magasins	327	302	1.85
Brique alimentaire	0	31	0.19
Bouteilles et flacons en plastique	214	301	1.85
Aluminium	2	0	0.00
Acier	72	77	0.47
Journaux Magazines	1 312	1 204	7.39
Refus	984	1 069	6.56
TOTAL	3 480	3 535	21.69

Le taux de refus du centre de tri est de 30.48 %, soit environ un emballage sur trois.

3.8.3. Centre de traitement des végétaux

Marché de traitement des déchets végétaux.

Titulaire : Société VAL'HORIZON, Les Plâtrières - R.D. 909 - 95680 MONTLIGNON

Déchets végétaux broyés pour compostage.

DECHETS VERTS	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013/2014
CAAB	2 315	2 148	2 537	2 950	3 057	3 382	10.63
Cormeilles en Parisis	786	1092	1 360	1 464	1 482	1 586	7.02
La Frette sur Seine	226	286	322.84	348	349	371	6.22
Déchetterie	1381	1569	1 400	1 303	965	1 123	16.36
TOTAL	4 708	5 095	5 620	6 065	5 853	6 462	10.40

3.8.4. Centre de traitement des objets ménagers encombrants et gravats

Marché de traitement des déchets hors ordures ménagères (encombrants ménagers et gravats)

Titulaire : Société SITA, route Bassin N5 92230 GENNEVILLIERS.

Valorisation matière (cartons, ferrailles, végétaux,...) équivalente à 25% en poids minimum des objets ménagers encombrants, la part restante est ensuite broyée puis incinérée pour valorisation énergétique.

ENCOMBRANTS	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013/2014
CAAB	2 826	3 070	4 148	4 228	4 168	3 715	-10.87
Cormeilles-en-Parisis	565	525	542	526	550	556	1.03
La Frette-sur-Seine	111	121	124	111	111	114	2.40
Déchetterie	1262	2 172	1 842	1 786	1 242	1 728	39.12
TOTAL	4 764	5 888	6 656	6 652	6 071	6 112	0.68

GRAVATS	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013/2014
Déchetterie	5674.32	6 364	6 977	6 368	6 811	6 888	1.13

4. LES FINANCES

Les dépenses

DEPENSES	
Dépenses réelles de fonctionnement	10 160 399.30 €
Charges à caractère général (ch. 011)	8 062 797.19 €
Charges de personnel (ch.012)	234 935.30 €
Charge financière (intérêts + ICNE)	1 114 291.33 €
Autres charges	748 375.48 €
Dépenses réelles d'investissement	1 895 419.28 €
Dépenses d'équipement	149 028.46 €
Remboursement capital	1 746 390.82 €

Le coût total de l'ensemble des prestations de collecte, d'incération, tri, stockage, traitement (art.611) représente 7 518 054.12 € TTC sur les 8 062 797.19 € du chapitre 011 soit 93.24 %

Les recettes

RECETTES	
Recettes réelles de fonctionnement	12 243 515.70 €
Produits des services (ch.70)	434 443.18 €
Impôts et taxes (73)	11 227 071.56 €
et autres charges (ch.013, 74, 75, 77)	582 000.96 €
Recettes réelles d'investissement	1 831 216.63 €
Dotations (10)	
Dotations fonds de réserves (1068)	1 831 216.63 €

Les produits des services sont issus de la vente :

- Des matériaux recyclés provenant des collectes sélectives versées par les différents partenaires soit 380 336.50 €
- De la redevance spéciale (déchets Industriels et commerciaux banals) soit 53 506.68 €
- De la vente des composteurs soit 600.00 €

5. TABLEAU DE BORD DES MARCHES PUBLICS

PRESTATAIRE	MARCHE	N°	DUREE	DEBUT	FIN
BAIL EMPHYTEOTIQUE					
NOVERGIE	Incinération	98 02 16 002			2018
MP - PROCEDURES FORMALISEES					
VAL'HORIZON	Collecte / Stockage verre Collecte emballages Collecte OM / OE / DV	13 10 10 005	1 + 3 X 1 AN	01/01/2014	31/12/2014
VAL'HORIZON	Traitement emballages	13 30 09 004	1 + 3 X 1 AN	01/01/2014	31/12/2014
SITA IDF	Traitement OE et gravats				
VAL'HORIZON	Traitement des déchets verts	11 01 01 001	Bons de commande		
GENERIS	Exploitation déchet mobiles	13 31 10 006	1 AN	01/01/2014	31/12/2014
GENERIS	Exploitation déchetterie fixe	09 11 24 002	5 ANS	24/11/2009	24/11/2014 Avenant jusqu'au 24/05/2015
TEMACO	Fourniture/Maintenance bacs		Bons de commande		
MAPA < 90.000 €					
ORFEOR	Gestion de la dette	13 20 06 001	1 + 2 X 1 AN	31/07/2013	30/07/2016
INDIGGO	Assistance négociations avenants ensemble contractuel UIOM	13 03 07 002		12/08/2013	Fin des négociations
TAPIERO	Sacs déchets végétaux	14 03 01 001	10 mois + 3 x 1 AN	03/03/2014	31/12/2014
INDDIGO	Contrôle UIOM Argenteuil	13 26 09 003	1 AN + 2 X 1 AN	07/04/2014	06/04/2015
VAL'HORIZON	Location bennes DV 7 M3	09 09 01 005	Bons de commande		
	Location bennes DV 15 M3	10 04 01 001			
RECETTES					
ST GOBAIN	Reprise matériaux collecte - Verre				31/12/2016
COVED	Reprise matériaux collecte - Acier		2.5 ANS + 1 X 3 ANS		31/12/2016
PAPREC	Reprise matériaux collecte - Flaconnages		6 ANS MAXI		31/12/2016
SEMARDEL	Reprise matériaux collecte - Papiers/cartons		6 ANS MAXI		31/12/2016
CORNEC	Repris matériaux collecte - Aluminium		5 ANS ET 6 MOIS		31/12/2016
REVIPAC	Repris matériaux collecte - Emb. Liquides alimentaires		5 ANS ET 6 MOIS		31/12/2016

A RENOUVELER

6. TABLEAU DE BORD : SYNTHÈSE

6.1. Caractéristiques du SYNDICAT AZUR

- Compétence : collecte et traitement
- Nombre d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale : 2
- Nombre de communes : 4
- Population desservie : **163 002 habitants**

6.2. Synthèse sur les opérations de collecte

	2014
Part des déchets collectés dirigés vers une filière de valorisation	96 %
Mode principal de traitement des déchets ménagers	incinération

6.3. Synthèse sur les opérations de traitement du Syndicat AZUR

	2014
Tonnage total des déchets traités	79 428
Part des déchets en provenance du Syndicat AZUR dans les tonnages reçus sur le Centre de Valorisation Energétique d'Argenteuil (incluant Montigny les Corneilles)	38.30%
Ratio par habitant des ordures ménagères traitées	377
Ratio par habitant des emballages recyclables traitées avec les refus de tri	24
Ratio par apport des déchets apportés en déchetterie fixe et mobile	192
Coût à la tonne des déchets ménagers incinérés du Syndicat AZUR * dont : - 56.66 € /tonne dus à l'exploitation de l'usine (recettes déduites des dépenses) et - 54.14 €/tonne dus aux annuités d'amortissement et intérêts.	110.80 € / tonne

* Une négociation avec l'exploitant de l'usine est en cours pour réduire les coûts d'exploitation.

7. ANNEXES

7.1. INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS REALISEES PAR LES CONSEILLERES DU SYNDICAT AZUR

Cormeilles- en-Parisis

Date	Ecole et centre de loisirs	Section	Nombre d'enfants
Janvier	Ecole Alsace Lorraine	CM1	79
Janvier à Mai	Ecole Noyer de l'Image	CP à CM1	126
Mars à Juin	Ecole Jules Ferry	CP à CM2	147
Juillet	Centre de loisirs Côte St Avoie (concours)		30
Juillet	Centre de loisirs Jules Ferry (concours)		10
Juillet	Centre de loisirs Noyer de l'Image (concours)		10
Juillet	Centre de loisirs Alsace Lorraine (concours)		20
TOTAL			422

La Frette sur seine

Date	Ecole et centre de loisirs	Section	Nombre d'enfants
Janvier à Mai	Ecole Calmette et Guérin	GS à CM2	77
Mars	Ecole Aristide Briand	CP à CE2	100
Juillet	Centre de loisirs Fort Bo Club (concours)		50
TOTAL			227

Fin 2014, **649 enfants** ont été sensibilisés en classe ou en centre de loisirs, 21 enseignants et une vingtaine d'animateurs de centre de loisirs.

7.2. INTERVENTIONS PUBLIQUES REALISEES PAR LES CONSEILLERES DU SYNDICAT AZUR

AZUR

Date	Lieu	Evènement	Nombre de personnes
Octobre	Syndicat Azur	Distribution de compost	148
TOTAL			148

Argenteuil

Date	Lieu	Evènement	Nombre de personnes
Novembre	Mairie d'Argenteuil	Accueil des nouveaux habitants	20
TOTAL			20

Cormeilles-en-Parisis

Date	Lieu	Evènement	Nombre de personnes
Janvier	16-18 rue des Tartres	Porte à porte	20
Février	26 rue des Strasbourg et 39 rue Jacques Brel	Porte à porte	7
Avril	1, 1bis et 3 rue du Fort	Porte à porte	40
Juin	8 à 14 rue des Champs Guillaume	Porte à porte	45
Décembre	47 et 58 rue Robert Capa	Porte à porte	26
Avril à Octobre	Cormeilles Nord	4 suivis de collecte	
Avril à Octobre	Cormeilles Sud	8 suivis de collecte	
Septembre	Salle Emy-les-Près	Forum des associations : stand info sur le syndicat et le tri sélectif	23
Novembre	Théâtre du Cormiers	Accueil des nouveaux habitants	25
TOTAL			186

La Frette sur Seine

Date	Lieu	Evènement	Nombre de personnes
Septembre	Quai de Seine	Récupération de DEEE lors de la brocante annuelle	47
Juin-Juillet	Ville	3 suivis de collecte	
TOTAL			47

Fin 2014, **401 personnes** ont été sensibilisées. 12 suivis de collecte à Cormeilles et 3 suivis à la Frette ont été effectués.